



Accord de Partenariat



Entre

SRI-2030,
Une initiative de la Downforce Trust,
Organisation à but non lucratif,
Enregistrée au Royaume-Uni et
Dédiée à l'expansion des méthodes agricoles agroécologiques à travers l'Afrique,
Tél. : + 39 3316175245
Email info@sri-2030.org ; francesco@sri-2030.org
Site web www.sri-2030.org
ci-dessous représentée par Dr. Adam Parr

Et

Le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE),
Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais,
Engagée dans l'écologie, le développement holistique,
et la promotion du dialogue social, œcuménique et interreligieux,
ci-dessous représenté par Rév. Dr. Jean-Blaise Kenmogne, PhD
Tél. : +237 694 03 30 42
E-mail : cipcre_dg@cipcre.org
Site web : www.cipcre.org

Il est convenu ce qui suit :

1 - Contexte et justification

SRI-2030 est engagé dans la promotion de l'adoption de pratiques agroécologiques à haut rendement dans la riziculture afin de garantir une sécurité et une souveraineté alimentaires durables en riz, ainsi que de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. La stratégie de SRI-2030 consiste à collaborer avec des gouvernements et des organisations qui promeuvent l'agriculture biologique et l'agroécologie en Afrique. Dans cette optique, SRI-2030 vise à compléter et renforcer leurs efforts en introduisant l'approche du « Breakthrough ». Cette méthodologie éprouvée permet d'obtenir des résultats mesurables et rapides grâce à des interventions ciblées, tout en favorisant des changements durables et une innovation évolutive. Etant donné que l'apprentissage se fait en pratiquant, il n'y a pas de meilleure démarche que de commencer concrètement. En outre, la souveraineté alimentaire signifie que les pays et communautés exploitent leurs ressources locales, leurs ressources naturelles ainsi que le talent des agriculteurs et des agents de vulgarisation agricole.

Le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE) œuvre depuis une trentaine d'années dans la promotion l'agriculture biologique et de l'agroécologie. C'est fort de son expérience avérée dans ces domaines qu'il a été sélectionné, à l'issue d'un appel à proposition, comme coordonnateur pour l'Afrique Centrale du projet Centre de Connaissances pour l'Agriculture Biologique et l'Agroécologie (CCAB/KCOA) en Afrique. Cette initiative, financée par ma BMZ à travers la GIZ, vise la promotion des pratiques agricoles biologiques et agroécologiques à travers le continent et spécifiquement à renforcer les capacités des agriculteurs et des organisations à travers cinq pôles régionaux de connaissances en Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Sud et du Centre. Ces pôles œuvre en matière de gestion des connaissances (collecte, traitement, validation et diffusion) relatives l'agriculture biologique et l'agroécologie, contribuant ainsi à combler les lacunes de connaissances en matière de production, de transformation, de commercialisation et de consommation des produits biologiques. De plus, le projet contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la

préservation des ressources naturelles et à l'augmentation des opportunités de revenus, notamment pour les femmes et les jeunes. Grâce à la collaboration avec des ONG locales, KCOA facilite la diffusion de connaissances pratiques pour favoriser l'expansion de l'agriculture biologique et de l'agroécologie en Afrique.

S'inspirant de l'exemple de KCOA notamment en ce qui concerne l'organisation de ses activités, SRI-2030 a identifié des organisations qui sont ses points focaux dans chacune des régions de l'Afrique à savoir l'Afrique du Nord, de l'Ouest, de l'Est, du Sud et du Centre. C'est dans ce contexte que SRI-30 a contacté le CIPCRE en vue d'établir un accord de partenariat dans l'objectif d'introduire l'approche du « Breakthrough » en Afrique Centrale.

2 - Résultats Attendus de la Collaboration

La collaboration entre SRI-2030 et CIPCRE implique le financement par SRI-2030 d'un Facilitateur pour la Riziculture Agroécologique (ci-après dénommé le « Facilitateur »), qui sera intégré dans l'équipe de CIPCRE. Le Facilitateur servira de liaison entre SRI-2030, CIPCRE et les communautés agricoles locales, en menant des projets innovants pour étendre les pratiques de riziculture agroécologique à grande échelle.

La collaboration vise à obtenir une augmentation significative des pratiques de riziculture agroécologique, avec des bénéfices concrets pour les riziculteurs. Les indicateurs clés de performance (ICP) pour évaluer l'impact du Facilitateur comprendront : (a) le nombre d'agriculteurs, d'agents de vulgarisation et de responsables politiques formés aux techniques SRI, et (b) la superficie totale de terres gérées selon les pratiques SRI, soit directement soit indirectement influencée par les initiatives du Facilitateur.

3 - Champ d'Application

Le Facilitateur :

- Développe et dirigera des projets innovants avec les communautés rizicoles en partenariat avec les agents de vulgarisation locaux, agences de vulgarisation, ONG, et autres parties prenantes, dans le but de promouvoir la diffusion des méthodes SRI.
- Intègre les équipes existantes du CIPCRE notamment en disposant d'un bureau au siège du CIPCRE, ce qui lui permettra de comprendre la dynamique de travail et d'identifier des opportunités de valeur ajoutée aux activités existantes ainsi que de nouvelles opportunités alignées sur les objectifs du CIPCRE.
- Engage régulièrement des interactions avec SRI-2030 pour la coordination, le soutien, et les opportunités d'apprentissage avec le personnel de SRI-2030.
- Contribue à l'amélioration continue des activités du CIPCRE en développant et en mettant en œuvre des projets innovants de Système de Riziculture Intensive (SRI) en collaboration avec le personnel du CIPCRE et d'autres parties prenantes.
- Suit les progrès et prépare des rapports réguliers, clairs, facilitant la coordination avec les équipes de SRI-2030 et du CIPCRE.
- Adresse ses rapports aux Directeurs de Programme de SRI-2030 après avis du Directeur National du CIPCRE-Cameroun.

4 - Rôles et Responsabilités

En collaboration avec le CIPCRE, SRI-2030 :

- Elabore un plan de travail détaillé avant l'embauche du Facilitateur, à examiner et arrêter selon un calendrier commun établi entre SRI-2030, CIPCRE et le Facilitateur lors de l'embauche ;
- Identifie des candidats appropriés pour le poste de Facilitateur ;
- Sélectionne le Facilitateur ;
- Finance le salaire du Facilitateur ;
- Couvre les coûts liés aux outils et ressources de travail nécessaires au Facilitateur ;
- Offre une formation au Facilitateur sur l'approche du Breakthrough et les méthodes SRI ;
- Fournit des orientations stratégiques et générales pour soutenir le rôle du Facilitateur ;
- Organise des sessions de débriefing régulières pour le Facilitateur et CIPCRE ;
- Promeut la coordination entre le Facilitateur et le réseau mondial d'experts SRI pour le partage de connaissances et le soutien.

En collaboration avec SRI-2030, le CIPCRE :

- Prépare un plan de travail détaillé avant l'embauche du Facilitateur, à examiner et fixer selon un calendrier commun établi entre SRI-2030, CIPCRE et le Facilitateur lors de l'embauche ;
- Identifie conjointement les candidats au poste de Facilitateur avec SRI-2030 ;
- Sélectionne le Facilitateur ;
- Équipe le Facilitateur d'outils et ressources de travail nécessaires ;
- Fournit un environnement de travail favorable pour le Facilitateur, incluant les ressources opérationnelles nécessaires comme un espace de bureau, l'accès aux documents et aux contacts pertinents ;
- Travaille en étroite collaboration avec le Facilitateur pour intégrer l'approche du Breakthrough aux activités en cours au sein du CIPCRE ;
- Identifie les opportunités de promotion du SRI dans les projets en cours et futurs ;
- Collabore avec le Facilitateur pour diffuser les pratiques du SRI en exploitant les ressources disponibles ;
- Soutient le Facilitateur dans l'établissement de liens avec les parties prenantes locales et les agents de vulgarisation.

Le Facilitateur :

- S'intègre au sein du CIPCRE et établit des relations positives et collaboratives avec l'équipe de CIPCRE ;
- Introduit l'approche du Breakthrough en coordination avec l'équipe du CIPCRE, en l'alignant sur les activités actuelles du CIPCRE ;
- Identifie proactivement les opportunités d'expansion des pratiques du SRI grâce aux programmes existants du CIPCRE ;
- Dirige les activités de diffusion du SRI, en assurant une sensibilisation et une intégration efficaces ;
- Fournit des mises à jour hebdomadaires sur les progrès aux Directeurs de Programme de SRI-2030 ;
- Adresse des rapports au CIPCRE selon un calendrier convenu pour maintenir une communication transparente ;
- Sert de liaison entre CIPCRE et SRI-2030, favorisant la collaboration et l'alignement sur les objectifs du projet.

5 - Durée de l'Accord

La collaboration entre SRI-2030 et CIPCRE sera évaluée en fonction des résultats mesurables obtenus par le Facilitateur par rapport aux ICP spécifiés. Le contrat du Facilitateur inclura une période d'essai de trois mois et sera renouvelé pour une durée maximale de trois ans, en fonction de l'efficacité et de l'impact de ses contributions. Un examen trimestriel des résultats de la collaboration sera mené conjointement par SRI-2030 et CIPCRE pour évaluer les résultats et apporter des ajustements si nécessaire.

6 - Gouvernance

SRI-2030 supervisera l'approche stratégique du Facilitateur, en veillant à ce qu'elle soit alignée sur ses objectifs globaux, tandis que CIPCRE assurera la supervision quotidienne, garantissant l'intégration harmonieuse du Facilitateur dans son équipe et ses activités.

Des réunions régulières entre SRI-2030, CIPCRE et le Facilitateur seront planifiées pour évaluer les progrès, aborder les défis, et vérifier que toutes les activités sont alignées avec les objectifs de la collaboration.

7 - Arrangements Financiers et Administratifs

SRI-2030 assure la rémunération du Facilitateur ainsi que le remboursement des frais de déplacement et autres dépenses opérationnelles liées à la mise en œuvre du projet, à condition qu'ils soient préalablement approuvés par écrit par SRI-2030. CIPCRE fournira le soutien opérationnel nécessaire, tel que l'espace de travail et l'accès aux contacts et ressources pertinentes.

8 - Clause de Résiliation

SRI-2030 et CIPCRE ont le droit de mettre fin à la collaboration à tout moment en fournissant un préavis écrit de 30 jours. En cas de résiliation, le contrat du Facilitateur sera également résilié, avec le versement de trois mois de rémunération.

Fait à Bafoussam (Cameroun) et à Oxford (Royaume-Uni) le 11 novembre 2024

Pour SRI,

Dr. Adam Parr
Président du conseil d'administration



Pour le CIPCRE,

Rév. Dr Jean-Blaise Kenmogne, PhD
Directeur Général